



Commune déléguée



David Nicolas, maire de la Ville d'Avranches  
Président de la communauté d'agglomération  
Mont Saint Michel-Normandie

à

**Monsieur Guillaume LEROY**  
**Président de l'association**  
**Transparence Citoyenne**

Avranches, 3 avril 2024

Affaire suivie par :

Ludovic LEMEE  
Directeur général des services

Nos réf : DN / LL / SH / 2024-37

**Objet** : Demande de communication de documents administratifs

**Réf** : Votre courriel du 28 mars 2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre courriel en date du 28 mars 2024 relatif à votre demande de communication de documents administratifs, et notamment des notes de frais de Monsieur le Maire sur la période de mars 2020 à aujourd'hui.

Monsieur Ludovic LEMEE, directeur général des services, est chargé, en sa qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs, de veiller à l'instruction de votre dossier.

Conformément aux articles R.311-12 et R.311-13 du Code des relations entre le public et l'administration, l'administration saisie d'une demande dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception pour apporter une réponse, au terme duquel son silence vaut décision de refus.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire,  
  
David NICOLAS



*Tout courrier est à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire*